

Résolution n° 46

ATTRIBUÉ AU COMITÉ : Résolutions

Objet : Alex Forrest, administrateur canadien émérite

- 1 ATENDU QU'Alex Forrest a été élu administrateur
- 2 canadien de l'AIP pour la première fois au congrès biennal
- 3 de 2008 tenu à Las Vegas, au Nevada; et
- 4 ATTENDU QU'Alex Forrest a rendu de distingués
- 5 services pendant 16 années exceptionnelles en tant
- 6 qu'administrateur canadien de l'AIP; et
- 7 ATTENDU QU'Alex Forrest a été un chef de file au
- 8 sein de l'AIP dans de nombreux dossiers dans l'intérêt des
- 9 pompiers et des ambulanciers paramédicaux d'Amérique du
- 10 Nord et du monde entier; et
- 11 ATTENDU QU'Alex Forrest a travaillé inlassablement
- 12 pour faire adopter et élargir une loi sur la couverture
- 13 présomptive du cancer pour tous les pompiers qui sert de
- 14 modèle en Amérique du Nord et dans le monde entier;
- 15 IL EST RÉSOLU qu'en vertu de la section 10 de
- 16 l'article V des statuts de l'Association internationale des
- 17 pompiers, les délégués au congrès biennal de 2024 de l'AIP
- 18 réunis à Boston, au Massachusetts, décernent le dignité
- 19 d'administrateur canadien émérite de l'AIP
- 20 au confrère Alex Forrest.

Présentée par : Chris Perry, président de la section locale 1079 des
pompiers professionnels de Portage

Coût prévu : **minime**

Affectation annuelle ou perpétuelle : **perpétuelle**

RECOMMANDATION DU COMITÉ :

DÉCISION DU CONGRÈS :